



Sûreté 11.2.3.7

03H45

PROTECTION DES AÉRONEFS

Public - pédagogie

Public : Agents chargés de la protection des aéronefs

Prérequis: Bonne maîtrise du français parlé et écrit

Equipement obligatoire : Aucun

Pédagogie :

- Affirmative (cours magistral)
- Interrogative
- TP

Modalité d'évaluation : Test d'évaluation des acquis avec remise d'une attestation

Objectifs

- Connaître la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs
- Connaître les systèmes de titres de circulation aéroportuaires
- Connaître les procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaître les procédures pour sceller les aéronefs
- Connaître les procédures d'intervention d'urgence

Programme de formation

- introduction
- Cadre réglementaire
- Partie critique d'une zone de sûreté à accès réglementé
- Protection de l'aéronef
- Prévention des accès non autorisés
- Dispositif des titres de circulation aéroportuaire
- Contrôle des personnes et signalement
- Type d'aéronef
- Pose de scellés
- Procédures d'intervention d'urgence